

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers : 17  
Présents : 12  
Votants : 12

L'an deux mil treize, le vingt trois mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René MAZIER, Maire

**PRESENTS** : Michel LOUESSARD, Emile GUILLOT, Claude LE JALLE, Jack AUBRY, Philippe CADORET, Blaise MAYANGA, Béatrice THOMAZO, Marie-Thérèse JOFFREDO, Christine MORIO, Maryvonne DOS SANTOS, Christelle BEYET

### **ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Patrick HOUTEKIER a donné pouvoir à Monsieur Michel LOUESSARD  
Monsieur Bruno BODARD a donné pouvoir à Monsieur René MAZIER  
Monsieur Frédéric BON a donné pouvoir à Monsieur Emile GUILLOT  
Sébastien CELIBERT,

**ABSENTS** : Monsieur Gwénaél LE FLOCH

**Convocation** du 16 mai 2013

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe CADORET

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2013.**

### **Point sur les travaux et projet en cours**

- aménagement abords du cimetière : les travaux de voirie, trottoirs et parking sont terminés. Les plantations seront réalisées à l'automne (octobre).

La fourniture et pose d'un portail au cimetière va être réalisée par l'entreprise ATLANTIC PAYSAGES pour 3 730 € HT. L'ancien portail de l'entrée principale sera repeint gris anthracite à l'identique du neuf. D'autre part, un sable ciment sera mis sur la base des jeux et un sol amortissant à la chute de certains jeux qui devraient être posés pour l'été.

D'autre part, la ligne Moyenne Tension qui jouxte ce secteur va être déplacée gratuitement par ERDF en partant du transformateur du dévéhat pour remonter le long de la rue Descartes.

- logements HLM : avancement normal du chantier

- travaux connexes : l'entreprise Charier a été retenue pour effectuer ces travaux qui, pour rappel, concerne le village de Cran(chemin de 50 m + parvis), les chemins de Belano, de Rangogo et de Kerbihan et le chemin de Montaigu au Cosquer. Pour ce dernier, Monsieur le Maire rappelle que ce chemin a été fait en 2010, dégradé par des engins agricoles, refait en 2013 pour 4000 € et déjà endommagé 48 h après par un engin agricole.

- annexe de la mairie : Les travaux avancent doucement ; il reste le garde corps de l'escalier et les luminaires.

- quartier de kerno : Le maire explique qu'environ 40 personnes ont participé à la présentation du projet lors de la réunion publique. L'appel d'offres est en cours pour une remise des plis le vendredi 14 juin. Les membres de la commission d'appel d'offres seront invités à titre informel à l'ouverture le lundi 17 juin 2013.

Les travaux d'effacement de réseaux de la partie intramuros du lotissement de Kerno devraient démarrer en juillet et ceux de la voirie en septembre 2013.

Le Maire informe le conseil qu'une extension de l'éclairage public se fera jusqu'au carrefour de Kerno/ village du Roscoët. Les lampadaires actuels sont installés sur des poteaux électriques qui seront effacés lors des travaux d'aménagement du quartier de Kerno.

### **Programme routier 2013**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de réaliser un programme routier qui portera sur le chemin rural n° qui part de la RD775 pour rejoindre la RD 104 en traversant les villages du Pelven et du Najo. A l'intérieur de ces deux villages seront traitées la voirie, la sécurité et les eaux pluviales. A l'extérieur des villages, la voirie sera refaite, notamment les accotements. D'autre part, du fait de l'aménagement du lotissement « Les Terrasses de Lanvos », Monsieur le Maire d'aménager la voie communale n° de la RD 116 jusqu'au stade.. L'ensemble de ces travaux est estimé à 150 000 € HT.

### **Lotissement Ste Apolline 4 : budget**

Monsieur le Maire rappelle que les communes qui effectuent des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Par délibération en date du 05 avril 2012, un budget annexe lotissement Ste Apolline 4 a été créé. Depuis le 11 mars 2010, les opérations d'aménagement d'une zone d'urbanisme sont obligatoirement assujetties à la TVA, selon des règles précises ; Concernant le terrain à lotir, celui-ci avait l'objet d'une acquisition exonérée de TVA. Par conséquent, la TVA à acquitter par les acquéreurs sera calculée sur la marge réalisée. L'opération s'équilibre en dépenses et en recettes à 151 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retracer au sein du budget Lotissement Ste Apolline 4 les opérations y afférent.
- vote le budget par chapitre tel que présenté en annexe.

### **Renouvellement du contrat enfance jeunesse**

Monsieur Claude Le Jallé, adjoint délégué expose :

Le contrat « enfance jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
  - recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes
- par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La convention d'objectifs et de cofinancement définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation au service enfance et jeunesse (PSEJ).

Elle a pour objet de :

- déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre,
- décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement,
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve ladite convention
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

### **Représentation de la commune à Vannes Agglo à partir de 2014**

Décision au prochain conseil

### **Décision modificative de crédits n°1 - Opérations d'ordre budgétaire**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que certaines immobilisations figurant au C/2031 doivent être transférées vers des comptes d'imputations définitifs. Il s'agit d'opération budgétaire – chapitre 041 - qui nécessite l'ouverture de crédits.

<b>C/ Intitulé</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
C/ 2031- Frais d'études		1 330
C/ 2051 – intégration graphisme site internet	1 305	
C/ 2315 – Domaine du Bézit	25	
<b>TOTAL</b>	<b>1 330</b>	<b>1 330</b>

**Prochain conseil municipal : 25 JUILLET 2013**